PATBQ
Indice gain post-sevrage et ÉPD/ABC

Âge minimum

Depuis l'automne dernier (septembre 2008) l'âge minimum pour la phase du post-sevrage a été réduit à 250 jours d'âge soit 30 jours de moins que l'ancien standard canadien. Cet âge minimum est maintenant le même autant pour avoir un indice gain en post-sevrage que pour avoir un contrôle contribuant aux calculs des ÉPD/ABC.

Moment idéal pour effectuer la première pesée en post-sevrage

Pour avoir un indice gain en post-sevrage réalisé à la ferme, la recommandation est de faire une pesée en post-sevrage d'une durée minimale de 120 jours après le sevrage. Ici le PATBQ offre une certaine souplesse de faire des contrôles à tous les 50 jours mais ce qu'il faut bien savoir pour le calcul des ÉPD/ABC **c'est que seulement la première période du post-sevrage est prise en considération dans les ÉPD/ABC** à la différence des indices gains ou on fait un **indice de période** et un **indice post-sevrage pondéré** qui tient compte de toutes les périodes du post-sevrage.

Le schéma proposé de réalisation des autres pesées

Après le sevrage, faire une première période de post-sevrage de 120 jours et plus (rien ne devrait être sous les 100 jours pour une question de précision génétique et strictement rien sous les 60 jours car ce contrôle, si c'est le premier en post-sevrage, sera exclu par notre partenaire BIO lors des calculs d'ÉPD/ABC). Par après, au besoin et si désiré, refaire des contrôles post-sevrage pour des périodes de 50 jours et plus. Ces pesées **n'auront plus d'impacts sur les ÉPD/ABC** mais cela peut encore **préciser l'indice gain pondéré** en post-sevrage. Tout contrôle en post-sevrage sous les 500 jours d'âge est admissible à un indice et peut contribuer au calcul des ÉPD/ABC.

Un exemple concret

Une première période de post-sevrage de 120 jours, une deuxième période de 50 jours une troisième période de 50 jours donnera potentiellement 3 indices gains en post-sevrage soit un par période et un indice pondéré sur une période maximale de 220 jours après le sevrage si le sujet obtient des indices à chaque période dans des groupes contemporains de **5 sujets du même sexe et plus.** Les ÉPD/ABC du post-sevrage seront sur une période de 120 jours. La période la plus courte ne doit jamais être la première.

Âge minimum pour la pesée en post-sevrage : **250 jours**
ÉPD/ABC : délai entre le sevrage et le post-sevrage : plus grand que 60 jours**, idéalement 120 jours et plus**.

Exemple pour un lot de 5 sujets et plus d'un groupe contemporain de même sexe:

- Sevrage à 210 jours d'âge (7 mois);

- Pesée post-sevrage 120 jours plus tard, soit à 330 jours d'âge (presque 11 mois). Première et seule pesée qui servira aux ÉPD/ABC;

- Pesée post-sevrage 50 jours plus tard (380 jours d'âge ou 12,5 mois). Deuxième pesée post-sevrage qui précisera l'indice gain post-sevrage pondéré;

- Autre pesée 50 jours plus tard (430 jours d'âge ou 14 mois). Troisième pesée post-sevrage qui précisera encore l'indice gain post-sevrage pondéré. Dernière sélection des femelles de reproduction avant des exposer au taureau pour un vêlage à 2 ans.

Roger Bergeron, M.Sc., agronome,
Direction du développement et de l'innovation (DDI),
MAPAQ,
Québec

Collaboration :
Antoine Riverin, agronome,
MAPAQ,
Alma

2009.08.26